

Le métier de l'orthophoniste :

de la formation
à la vie professionnelle

VOLUME VI

Sous la direction de
Jean-Marc Kremer
Emmanuelle Lederlé
Christine Maeder

Dans la même collection

Le guide : Préparations orales liquides en pédiatrie, par J. Schlatter

Le guide : Médicaments et iatrogenèse, par P. Barriot

La vitamine D, par J.-C. Guillard

Rééducation en gériatrie, par J. Cohen et F. Mourey

Les anomalies de la vision chez l'enfant et l'adolescent, 2^e édition, par C. Kovarski

Médecine-Sciences

Atlas de poche d'Anatomie - Tome 3 – ORL, 3^e édition, par P. BonfilS, J.-M. Chevallier

Atlas de poche d'Anatomie - Volume 3, Système nerveux et organes des sens, 5^e édition, par W. Kahle, M. Frotscher

L'autisme : de l'enfance à l'âge adulte, par C. Barthelemy, F. Bonnet-Brilhault

Les anomalies de la vision chez l'enfant et l'adolescent, 2^e édition, par C. Kovarski

Manuel de poche de biologie cellulaire, par H. Plattner, J. Hentschel

Neuroanatomie et sémiologie neurologique : Cours, QCM et exercices corrigés, par M. Manto

Regards périphériques sur l'autisme : Évaluer pour mieux accompagner, par Y. Contejean, C. Doyen

Surdité et santé mentale : Communiquer au cœur du soin, par C. Quérel

Troubles d'apprentissage chez l'enfant : Comment savoir ? Écouter, observer, aider, par E. Lenoble, D. Durazzi

Cet ouvrage fait partie d'un ensemble de six ouvrages intitulé *Guide de l'Orthophoniste* :

Volume 1. *Savoirs fondamentaux de l'orthophoniste*

Volume 2. *Intervention dans les troubles du langage oral et de la fluence*

Volume 3. *Intervention dans les troubles du langage écrit et raisonnement. Les « dys » et autres*

Volume 4. *Intervention dans les troubles : parole, voix, déglutition et déficiences auditives*

Volume 5. *Intervention dans les troubles neurologiques, liés au handicap, soins palliatifs*

Volume 6. *Le métier de l'orthophoniste : de la formation à la vie professionnelle*

Guide de **l'Orthophoniste**

Volume VI

Le métier de l'orthophoniste :
de la formation à la vie professionnelle

Sous la direction de

Jean-Marc Kremer
Emmanuelle Lederlé
Christine Maeder

Préface

Pierre Ferrand

Direction éditoriale : Fabienne Roulleaux
Édition : Gilda Masset, Solène Le Gabellec
Fabrication : Estelle Perez
Couverture : Nord-Compo, Villeneuve-d'Ascq
Composition : Gilda Masset

Sous la direction de Caroline Kovarski, docteur en psychologie

© 2016, Lavoisier, Paris

ISBN : 978-2-257-20659-6

Liste des auteurs

Coordonnateurs

Kremer Jean-Marc. Orthophoniste, praticien libéral, Thionville, chargé d'enseignement au département d'orthophonie de l'université de Lorraine, Nancy. Ancien secrétaire général de la Fédération nationale des orthophonistes (FNO). Ancien secrétaire général du Comité permanent de liaison des orthophonistes-logopèdes de l'Union européenne (CPLOL). Ancien secrétaire général d'Orthophonistes du Monde (OdM).

Lederlé Emmanuelle. Orthophoniste, praticien libéral, Thionville, docteur en sciences du langage, chargée d'enseignement aux départements d'orthophonie de l'université de Lorraine, Nancy et de l'université de Picardie, Amiens.

Maeder Christine. Orthophoniste, praticien libéral, Nancy, psychologue, docteur en sciences du langage, chargée d'enseignement au département d'orthophonie de l'université de Lorraine, Nancy.

Rédacteurs

Astier Jean-Laurent. Orthophoniste, doctorant en Logopédie, Genève, chargé de cours au département d'orthophonie de l'Institut des sciences et techniques de la réadaptation (ISTR), de l'université de Lyon 1-Claude Bernard, chargé de mission des affaires européennes et internationales à la Fédération nationale des orthophonistes (FNO).

Bernard Véronique. Comptable, directrice adjointe de l'Association de gestion comptable des orthophonistes (AGCO), Angers.

Bétrancourt Philippe. Orthophoniste, praticien libéral, Castres, ancien chargé d'enseignement au département d'orthophonie de l'université de Toulouse III-Paul Sabatier, ancien vice-président, secrétaire général et responsable du service juridique de la Fédération nationale des orthophonistes (FNO).

Dehête Anne. Orthophoniste, praticien libéral, Nesmy, présidente de la Fédération nationale des orthophonistes (FNO).

Dussourd-Deparis Magali. Orthophoniste, praticien libéral, Colmar, chargée de mission « Illettrisme » à la Fédération nationale des orthophonistes (FNO).

Hénault Catherine. Orthophoniste, praticien libéral, Dives-sur-Mer, vice-présidente de la formation continue de la Fédération nationale des orthophonistes (FNO), chargée d'enseignement au département d'orthophonie de l'université de Caen Normandie.

Kerlan Mireille. Orthophoniste, praticien libéral, Vesoul, chargée d'enseignement au département d'orthophonie de l'université de Franche-Comté, Besançon.

Kremer Jean-Marc. Orthophoniste, praticien libéral, Thionville, chargé d'enseignement au département d'orthophonie de l'université de Lorraine, Nancy. Ancien secrétaire général de la Fédération nationale des orthophonistes (FNO). Ancien secrétaire général du Comité permanent de liaison des orthophonistes-logopèdes de l'Union européenne (CPLOL). Ancien secrétaire général d'Orthophonistes du Monde (OdM).

Maier Claire. Orthophoniste, praticien libéral, La Chapelle-de-la-Tour, master en FLE, cadre de santé.

Manteau-Sépulchre Élisabeth. Orthophoniste, salariée du Centre médico-psycho-pédagogique et du SESSAD de Nevers, docteur en sciences du langage, ancienne présidente d'Orthophonistes du Monde.

Marcotte Brigitte. Orthophoniste, praticien hospitalier, ancienne présidente (fondatrice) d'Orthophonistes du Monde, chargée d'enseignement au département d'orthophonie de l'université de Picardie, Amiens.

Morcrette Dominique. Professeur de lettres, orthophoniste, ancien praticien libéral, Vernon, anciennement chargée d'enseignement en orthophonie, ancienne chargée de mission « Illettrisme » à la Fédération nationale des orthophonistes (FNO).

Rousseau Thierry. Orthophoniste, praticien libéral, Sablé-sur-Sarthe et praticien hospitalier, docteur en psychologie HDR, président de l'Union nationale pour le développement de la recherche et de l'évaluation en orthophonie (Unadréo), directeur du Laboratoire Unadréo de recherche clinique en orthophonie (Lurco), chargé d'enseignement de psychologie et d'orthophonie aux universités d'Angers, du Maine, Le Mans, de Nantes, de Paris VI et de Paris Ouest-Nanterre.

Roustit Jacques. Orthophoniste, praticien libéral, Albi, ancien président de la Fédération nationale des orthophonistes (FNO) (1986-2004), rédacteur

en chef de la revue *Rééducation orthophonique*, chargé d'enseignement au département d'orthophonie de l'université de Toulouse III-Paul Sabatier.

Sarrodet Bruno. Orthophoniste, praticien libéral, Lyon et praticien hospitalier, chargé d'enseignement au département d'orthophonie de l'Institut des sciences et techniques de la réadaptation (ISTR), de l'université de Lyon 1-Claude Bernard.

Siciak-Tartaruga Agnès. Orthophoniste, praticien libéral, Labry, vice-présidente chargée de l'Exercice libéral à la Fédération nationale des orthophonistes (FNO).

Sommaire

Liste des auteurs	V	Annexe 12 : Lettre de la ministre des Enseignements supérieurs et de la Recherche, et de la ministre des Affaires sociales et de la Santé élevant la formation initiale des orthophonistes au grade de master – 25 janvier 2013.....	49
Préface	XIII	Annexe 13 : Répartition des heures du programme d'enseignements master.....	50
Préambule.....	XVII	Annexe 14 : Extraits du décret n° 2013-798 du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du Certificat de capacité d'orthophoniste, instituant le master en orthophonie.....	53
Chapitre 1. La construction de l'orthophonie française : une histoire récente ...	1	Chapitre 2. Organisation générale du système de santé	57
Les prémices : le génie personnel.....	2	Définitions	57
Deuxième ère de la discipline : l'appropriation de la construction par « l'intelligence collective ».....	13	<i>Système de santé, système de soins</i>	57
Apologue en forme de perspectives	26	<i>Santé publique</i>	58
Synergie profession/formation	26	<i>Acteurs du système de soins</i>	58
Annexe 1 : Titres, travaux et éléments biographiques de la vie professionnelle de Suzanne Borel-Maissonny.....	31	<i>Relations entre les acteurs du système de soins</i> ..	58
Annexe 2 : Articles et publications d'Olivier Héral	33	Dépenses de santé	59
Annexe 3 : Premiers programmes des études d'orthophonie	34	Principaux systèmes de soins en Europe et aux États-Unis.....	63
Annexe 4 : Décret du 25 mars 1965 réglementant la profession d'orthophoniste – Arrêté des études du 14 décembre 1972. JO du 27 décembre 1972	35	<i>Système national de santé :</i> <i>le système « Beveridgien » (Royaume-Uni)</i>	63
Annexe 5 : Article du Code de la santé publique relatif à la reconnaissance dérogatoire du titre d'orthophoniste après création du Certificat de capacité en orthophonie (CCO).....	38	<i>Système d'assurance sociale :</i> <i>le système « Bismarckien » (Allemagne)</i>	64
Annexe 6 : Contenu de la formation – Extrait de l'arrêté du 25 avril 1997	39	<i>Système d'assurance libérale :</i> <i>le système américain (États-Unis)</i>	64
Annexe 7 : Décret n° 2002.721 du 2 mai 2002 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'orthophoniste	40	<i>Organisation des soins en France</i>	65
Annexe 8 : Arrêté du 15 juillet 2015 fixant au titre de l'année scolaire 2015-2016 le nombre d'étudiants à admettre en première année d'études préparatoires au Certificat de capacité d'orthophoniste.....	42	Protection sociale en France	67
Annexe 9 : Numerus clausus d'entrée dans les études d'orthophonie	43	<i>Croissance des dépenses de protection</i>	68
Annexe 10 : Nomenclature générale des actes professionnels (NGAP) modifiée en date du 24 septembre 2014.....	44	<i>Ressources de la protection sociale</i>	68
Annexe 11 : Extraits du référentiel d'activités	47	<i>Organisation de la protection sociale</i>	71
		Échelon territorial.....	77
		<i>Délégations départementales des ARS</i>	77
		<i>Conférences de territoire</i>	78
		<i>Contrats locaux</i>	78
		Niveau communal	79
		<i>Service communal d'hygiène et de santé</i>	79
		<i>Centres de santé et dispensaires municipaux</i> ...	80

Chapitre 3. La Haute Autorité de santé et les recommandations en orthophonie	81	<i>Sanctions encourues en cas de non-respect de la loi</i>	98
Haute Autorité de santé	81	<i>Règles de sécurité incendie</i>	98
<i>Fonctions</i>	81	<i>Choix du local professionnel</i>	98
<i>Promouvoir les bonnes pratiques et le bon usage des soins auprès des professionnels de santé et des usagers de santé</i>	82	Exercice libéral conventionné	99
<i>Améliorer la qualité des soins en établissements de santé et en médecine de ville</i>	82	<i>Nomenclature générale des actes professionnels</i>	100
<i>Informers les professionnels de santé et le grand public et améliorer la qualité de l'information médicale</i>	82	Charges sociales de l'orthophoniste	103
<i>Développer la concertation et la collaboration avec les acteurs du système de santé en France et à l'étranger</i>	83	Prestations	104
<i>Fonctionnement</i>	83	Assurances	104
Recommandations de bonne pratique	84	<i>Assurance responsabilité civile professionnelle</i>	104
<i>Méthodes d'élaboration des Recommandations de bonne pratique</i>	84	<i>Assurances complémentaires</i>	104
<i>Haute Autorité de santé et orthophonie</i>	85	Différents modes d'exercice libéral conventionné	105
Évaluation des prises en charge orthophoniques	88	<i>Installation en cabinet isolé</i>	105
Annexe : Niveaux de preuves retenus par la HAS	89	<i>Remplacement</i>	105
		<i>Collaboration</i>	106
Chapitre 4. La réglementation de la profession	91	Cession et acquisition de droit de présentation à la clientèle	108
Statut de l'orthophoniste	91	Association	109
Encadrement législatif	91	<i>Contrat d'exercice à frais communs</i>	109
Encadrement réglementaire	92	<i>Société civile de moyens</i>	109
<i>Le décret d'actes</i>	92	<i>Société d'exercice libéral</i>	110
Déontologie et règles professionnelles	94	L'exercice salarié en orthophonie	110
Règles professionnelles	94	Différents cadres du travail salarié en orthophonie	110
Secret professionnel	94	Démographie des orthophonistes salariés	112
<i>Définition</i>	94	<i>Démographie des salariés par rapport à l'ensemble des orthophonistes</i>	112
<i>Dérogations légales</i>	94	<i>Âge des orthophonistes salariés</i>	112
<i>Secret et stagiaires</i>	95	<i>Répartition géographique</i>	112
<i>Secret et institution scolaire</i>	95	Revenus	112
Exercice libéral de la profession	95	<i>Secteur privé</i>	113
Local professionnel	96	<i>Fonction publique</i>	113
<i>Règle liée au Code de la santé publique</i>	96	Temps de travail et congés	115
<i>Règle liée au Code de la construction et de l'habitation</i>	96	<i>Horaires de travail</i>	115
<i>Normes d'accessibilité</i>	97	<i>Congés</i>	116
<i>Démarches à effectuer</i>	97	Conditions de travail de l'exercice salarié	119
<i>Dérogations</i>	97	<i>Hiérarchies</i>	119
		<i>Droit syndical</i>	120
		<i>Formation professionnelle</i>	120
		<i>Fin d'un contrat de travail</i>	121
		Particularité de l'exercice mixte	122
		<i>Intérêt pour le professionnel et toute la profession</i>	122

<i>Difficultés financières</i>	122	<i>La profession est officiellement reconnue.</i>	151
<i>Protection sociale</i>	122	<i>Recherche et formation initiale, indissociables de l'évolution de la profession (1972-2002)</i>	151
<i>Règles du cumul dans la fonction publique.</i>	123	<i>Une réforme de l'université dans laquelle doivent s'insérer les études d'orthophonie (2002-2013)</i>	152
La gestion du cabinet d'orthophonie	125	Le nouveau parcours de formation des orthophonistes : une réponse au référentiel de compétences	154
Formalités d'inscription.	125	Sommaire des enseignements.	155
Fiscalité.	125	1. <i>Sciences humaines et sociales</i>	155
<i>Micro-BNC</i>	126	2. <i>Sciences biomédicales.</i>	156
<i>Régime de la déclaration contrôlée.</i>	127	3. <i>Sciences physiques et techniques.</i>	156
Protection sociale et cotisations	127	4. <i>Orthophonie : la profession</i>	156
<i>Retraite</i>	127	5. <i>Pratiques professionnelles</i>	156
<i>Cotisation Allocation familiale et CSG-RDS</i>	128	6. <i>Formation à la pratique clinique</i>	157
<i>Cotisation d'assurance maladie-maternité.</i>	129	7. <i>Recherche en orthophonie</i>	157
<i>Assurances facultatives</i>	130	8. <i>Compétences transversales</i>	157
Exercice individuel.	130	9. <i>Santé publique</i>	158
<i>Remplacement</i>	130	10. <i>Évaluation des pratiques professionnelles</i>	158
<i>Collaboration</i>	130	11. <i>Séminaires professionnels</i>	158
<i>Professionnel titulaire</i>	130	12. <i>UE optionnelles obligatoires</i>	158
<i>Entrepreneur individuel à responsabilité limitée.</i>	132	Référentiel de compétences.	158
Exercice en société	132	<i>Compétences</i>	158
<i>Groupement d'exercice.</i>	132	<i>Compétences détaillées.</i>	158
<i>Groupement de moyens</i>	133	Référentiel de formation du certificat de capacité d'orthophoniste	174
Comptabilité	135	Évaluation des aptitudes aux études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste.	175
<i>Nomenclature comptable</i>	135	<i>Aptitudes sensorielles, motrices et relationnelles</i>	175
<i>Documents comptables</i>	135	<i>Évaluation de la communication écrite</i>	175
<i>Comptabilisation des recettes.</i>	136	<i>Évaluation de la communication orale</i>	175
<i>Comptabilisation des dépenses.</i>	137	Cahier des charges des stages en orthophonie	175
<i>Immobilisations et amortissements</i>	142	<i>Responsabilités des différentes parties.</i>	175
Comment consulter un orthophoniste ?	145	<i>Contenus des enseignements dirigés en rapport avec les stages.</i>	176
Comment être pris en charge par un orthophoniste exerçant en cabinet libéral ?	146	<i>Évaluation effectuée par le maître de stage</i>	176
Comment être pris en charge par un orthophoniste salarié ?	146	Cahier des charges du mémoire en orthophonie	176
<i>Comment est remboursé le traitement orthophonique ?</i>	146	<i>Objectifs généraux du mémoire.</i>	176
Que signifie AMO ?	147	<i>Objectifs spécifiques du mémoire.</i>	176
Des « incitateurs » à l'orthophonie...	147	<i>Types de mémoire possibles</i>	176
Chapitre 5. La formation initiale : le cœur de la profession d'orthophoniste.	149	<i>Validation du sujet.</i>	177
Historique	150	<i>Le dispositif pédagogique mis en place pour la réalisation du mémoire</i>	177
<i>Les premières formations contemporaines de la naissance de la profession (1924-1945).</i>	150		
<i>La reconnaissance officielle de la profession (1945-1972)</i>	151		

Évaluation du mémoire	177	Les prestations temporaires	199
Conclusion	177	Cas particulier : demande « d'équivalence » d'un orthophoniste diplômé hors de l'Union européenne	200
Annexe : Liste des départements d'orthophonie dans les différentes universités françaises	178	Maîtrise de la langue	200
		Devoir de réserve	201
		Conclusion	201
Chapitre 6. La formation professionnelle continue des orthophonistes	181	La directive européenne « qualifications » : 2013/55/UE - La modernisation de 2013	201
Un peu d'histoire	181	Le principe de la reconnaissance des qualifications	202
Le développement professionnel continu	182	Conditions d'accès à une profession réglementée	202
Une obligation annuelle pour tous les professionnels de santé	182	Accès partiel aux professions réglementées	203
Quel financement pour cette obligation ?	183	Les principes communs de formation	203
Conclusion	183	Encadrement précis sur les modalités de contrôle de la langue	204
		Utilisation des procédures électroniques : une Carte professionnelle européenne	204
Chapitre 7. L'orthophonie-logopédie en Europe	185	Annexes réglementaires	205
L'orthophonie et les orthophonistes-logopèdes dans l'Union européenne	185	Annexe : Profil professionnel européen de l'orthophoniste-logopède	209
Allemagne	187		
Belgique	188	Chapitre 8. Orthophonie et illettrisme	213
Danemark	189	L'illettrisme d'hier à aujourd'hui	213
Espagne	189	Prise de conscience	213
Grèce	190	Organisation nationale de la lutte contre l'illettrisme	214
Irlande	190	Organisation locale de la lutte contre l'illettrisme	215
Italie	190	L'évaluation	216
Luxembourg	191	Enquête « Information et vie quotidienne »	216
Pays-Bas	191	Enquête des Journées de défense citoyenneté	217
Portugal	191	Points de vue	217
Royaume-Uni	192	Un axe social en termes d'emploi, de précarité, de lieux de vie	218
Roumanie	193	Un axe culturel avec des composantes familiales, scolaires	218
Autriche, Finlande, Suède	193	Un axe psychologique	218
États membres les plus récents	193	Un axe qui se rapporte à la communication orale et écrite	219
Suisse	193	Illettrisme et dyslexie	219
La reconnaissance mutuelle des diplômes : la situation en France	195	Intervention adaptée	219
Historique	195	Une recherche	220
La reconnaissance mutuelle des diplômes d'orthophonistes-logopèdes	196	Orthophonie et illettrisme	220
Le cas de la Belgique	197	Conclusion	222
Le cas de la Suisse	198		
Examen d'aptitude ou stage ?	198		
Les maîtres de stages	198		
Depuis 2010, les commissions régionales	198		
Procédure de demande de reconnaissance	199		

Chapitre 9. Orthophonie et éthique	223	Chapitre 11. La société savante en orthophonie : Union nationale pour le développement de la recherche et de l'évaluation en orthophonie (Unadréo)	255
Les courants éthiques	224	Unadréo : société savante en orthophonie	255
<i>La bioéthique</i>	224	<i>Historique</i>	255
<i>Le Care</i>	225	<i>Objectifs</i>	255
<i>L'éthique responsable, éthique rationnelle narrative</i>	225	<i>Structure de l'association</i>	255
<i>L'éthique réflexive et critique</i>	227	<i>Activités</i>	256
Pratique orthophonique/pratique éthique	228	<i>Glossa : revue scientifique</i>	256
Moments éthiques de la thérapie orthophonique	231	<i>Présentation</i>	256
<i>La prise de rendez-vous</i>	232	<i>Comité de lecture</i>	257
<i>L'anamnèse</i>	233	Laboratoire Unadréo de recherche clinique en orthophonie	257
<i>L'évaluation</i>	235	<i>Présentation</i>	257
<i>La délibération et l'annonce du diagnostic</i>	235	<i>Recherche clinique et développement en orthophonie</i>	258
<i>Et après...</i>	236	<i>Recherches en cours et projets concernant les différentes Équipes de recherches Unadréo</i>	259
 Chapitre 10. L'orthophonie humanitaire : actions orthophoniques de solidarité internationale	237	 Chapitre 12. Le site officiel de prévention de la Fédération nationale des orthophonistes	265
Histoire d'une association	237	Prévenir les troubles du langage	265
<i>Création d'Orthophonistes du Monde en 1992</i>	237	Soutenir la parentalité	267
<i>Définition statutaire d'Orthophonistes du Monde</i>	238	<i>Soutenir sans prescrire</i>	267
<i>Gestion de l'association</i>	238	<i>Quand s'inquiéter ?</i>	267
Quelle éthique préside au fonctionnement d'une association orthophonique humanitaire ?	238	<i>Que faire ?</i>	267
<i>Charte éthique</i>	238	Agir pour prévenir	269
<i>Orthophonistes du Monde est une association humanitaire</i>	240	« <i>Un bébé, un livre</i> »	269
<i>Orthophonistes du Monde intervient dans des pays en voie de développement</i>	241	Lutter contre l'illettrisme	269
<i>À propos de l'interculturalité</i>	243	<i>Toucher une population en dehors du champ de la lecture</i>	269
<i>Formation en contexte humanitaire</i>	244	Conclusion	270
Comment fonctionne une association orthophonique de solidarité internationale ?	246	 Index	271
<i>Choix des missions</i>	246		
<i>Qui assure les missions ?</i>	247		
<i>Fonctionnement pratique</i>	250		
Conclusion	250		
Annexe : Extraits du contrat signé avec les professionnels missionnés par OdM	253		

Préface

Orthophoniste : un métier d'avenir

« L'émission du langage ressemble à la création du monde.
Toute phrase que je prononce, c'est le monde qu'en la construisant je construis. »

Louis Lavelle, *La Parole et l'Écriture*, Le Félin, 2007.

Si le langage verbal et écrit est le propre de l'être humain, toute absence, carence et pathologie avérée, dans son apprentissage, dans sa construction, dans son développement et dans son utilisation ont, de tout temps, fasciné et interpellé médecins, pédagogues, philosophes, psychologues et chercheurs. Il suffit pour s'en convaincre d'évoquer Hippocrate et Aristote qui se sont penchés sur l'anatomie, la physiologie et la pathologie des organes de la phonation, les cailloux de Démosthène, les gestes de l'abbé de l'Épée ou les efforts d'Itard auprès de Victor, l'enfant sauvage, magnifiquement scénarisés par Truffaut.

Cependant, au fil des siècles, s'est peu à peu forgée la nécessité de traiter ces « infirmités », ces « vices de la parole » comme on les qualifiait encore au XIX^e siècle, avec plus de cohérence et d'efficacité.

Comment faire pour remédier à cette véritable amputation de communication, de pensée et en conséquence de culture ? Quel praticien saurait prendre en charge la lourde tâche de cette « reconstruction » ? Sous quelle forme, avec quelles compétences, avec quels outils et pour quelle finalité ?

En France, au début du siècle dernier, une clinicienne, Suzanne Borel-Maisonny, phonéticienne et grammairienne de formation, allait donner définitivement ses lettres de noblesse à l'orthophonie, organiser son enseignement et sa pratique et créer le statut d'un nouvel acteur de soins, d'un nouveau professionnel de santé : l'orthophoniste !

Vous lirez, ami lecteur, dans les nombreuses pages qui suivent, l'histoire de la construction et du développement de cette discipline, éclairée d'humanisme et qui se situe entre Art et Science.

Vous découvrirez son statut légal, ses nombreux champs d'intervention, ses modes d'exercice, sa démographie...

Vous comprendrez aussi l'importance et la nécessité d'une formation initiale et continue de haut niveau et les compétences particulières que la société exige de l'orthophoniste, afin qu'il puisse tenir sa place spécifique dans une politique de santé publique qui appelle à l'excellence.

Contentons-nous, dans cette préface, de préciser, une fois encore, les grands principes qui fondent ce métier d'avenir.

Dès les premiers balbutiements de l'orthophonie naissante, les inventeurs de cette nouvelle discipline affirmaient son originalité. Ainsi, à leurs yeux, l'orthophoniste n'était pas seulement un accoucheur de mots, un réparateur de parole cassée, un reconstruteur de langage ou un éveilleur du sens, mais bien un clinicien thérapeute, citoyen et humaniste, au cœur d'une relation empathique, nouée dans un dialogue respectueux, de personne à personne, malgré et au-delà du handicap.

Sa vocation et sa mission thérapeutique s'inscrivent dans un principe positif simple : l'orthophoniste doit considérer le patient qui lui est confié dans la globalité de son histoire, et prendre appui sur ses savoirs et ses expériences accumulés (ou en cours de construction chez l'enfant), afin de faire émerger toutes ses potentialités existantes ou enfouies, dans le but d'aider à la

reconstruction de son langage, dans sa relation avec l'Autre. En clair : ne pas prendre en compte ce que cette personne ne peut plus faire, dire ou écrire mais développer tous les « gestes » qu'elle peut encore faire, dire ou écrire sous toutes leurs formes sensorielles, perceptives, motrices, cognitives et affectives ! Ainsi, et malgré la gravité des pathologies dont il souffre, le patient restera-t-il l'auteur essentiel de sa propre remédiation et de sa résilience, comme le dit Boris Cyrulnik !

Placé, de fait, au carrefour des sciences médicales et humaines, l'orthophoniste est un praticien de synthèse, solidement enraciné dans ses connaissances et dans ses compétences, ouvert à tous les progrès de la Science, inventif de toute méthode, exigeant envers lui-même et lucide sur ses propres limites. Il doit allier la plus grande rigueur méthodologique à « l'esprit de finesse » le plus élaboré et le plus créatif. Ses approches thérapeutiques seront, certes, diverses et variées, mais fermement liées à la démarche hypothético-déductive, construite sur la rigueur scientifique, sur l'intuition clinique raisonnée, et sur le doute, fondements de toute démarche scientifique. Cette rigueur et cette intuition sont nourries par son irremplaçable expérience et par sa vision globale des problématiques rencontrées pour aider à restaurer une communication humaine lourdement altérée. Elles apportent, ainsi, aux dynamiques de Recherche, l'indispensable savoir clinique de la pathologie qui pourrait manquer aux modèles théoriques. L'orthophoniste, thérapeute, est véritablement, par ce fait, un praticien-chercheur !

La mission citoyenne de l'orthophoniste est de favoriser la réhabilitation et la réinsertion du patient, quelle que soit la gravité de son déficit ou de son handicap, dans son environnement familial, social et culturel.

Loin de s'isoler dans son savoir-faire, l'orthophoniste vit et travaille dans la Cité. Il prend toute sa place dans la réalité sociale et culturelle de ses lieux de vie : en milieu hospitalier, en institution spécialisée ou en cabinet libéral conventionné. Il s'intègre dans toutes les équipes pluridisciplinaires au sein desquelles il apporte sa spécificité et sa sensibilité.

Du fait même de la particularité de ses interventions thérapeutiques, l'orthophoniste construit autour de la personne qu'il soigne de véritables réseaux d'écoute, d'échanges, d'action et d'évaluation, intégrant en priorité la famille et, dans la mesure du possible, tous les autres acteurs de la vie du patient : enseignants, relations de travail, de loisirs et de culture...

Aujourd'hui, l'orthophoniste participe aux diverses campagnes d'intérêt national (autisme, Alzheimer, cancer, AVC, illettrisme, échec scolaire...). Il intervient dans les actions de prévention et de dépistage précoce qu'il a souvent organisées lui-même et dans certains programmes de réussite éducative. Citoyen engagé, l'orthophoniste participe aussi aux actions d'accueil et d'intégration des enfants bilingues issus des différentes migrations humaines, prenant en compte la particularité et la souffrance de ces enfants. Enfin, compte tenu de l'évolution de notre société et du développement de certaines pathologies, l'orthophoniste est de plus en plus conduit à susciter localement des programmes de formation auprès des entourages familiaux de certains patients pour les aider dans leur difficile tâche d'accompagnement de la vie quotidienne ou de la fin de vie...

Cet acteur de santé, généraliste dans sa discipline, peut et sait intervenir « à tous les âges de la vie » ! Pour lui, le patient n'est pas un cas, ni un objet d'études, ni un symptôme, mais une personne responsable, autonome et libre.

Dans cette optique, la relation que l'orthophoniste noue avec la personne est authentiquement humaniste, dans le sens où elle reconnaît que la dignité humaine est la valeur suprême et doit être sans cesse favorisée et défendue !

Chaque jour, du seul fait de son déficit ou de son handicap langagiers, le patient, enfant ou adulte, parce qu'il n'est pas ou plus dans la « norme », court le risque indigne de l'exclusion. Pendant longtemps n'a-t-on pas confondu et assimilé la surdité ou l'autisme à la débilité ? Écarté tout « déviant » des cursus scolaires ou professionnels ? Classé certains troubles de langage parmi les maladies mentales ?

Dans sa relation thérapeutique intersubjective, l'orthophoniste ne réalise pas seulement une action de technicien, mais construit et co-construit des liens fondés sur la responsabilité du patient, cette responsabilité dont Emmanuel Levinas dit qu'elle est « le fondement de la subjectivité », la responsabilité d'être l'acteur de sa propre remédiation, c'est-à-dire un sujet pensant et agissant !

Dans sa relation thérapeutique intersubjective, l'orthophoniste s'appliquera à aider la personne à reconquérir l'autonomie la plus forte possible, celle qui lui permettra d'essayer de surmonter le handicap, de penser et d'agir par elle-même, en utilisant tous les moyens de retisser des liens, fussent-ils si fragiles, avec ses milieux, ses projets, son futur !

Dans sa relation thérapeutique intersubjective, l'orthophoniste insufflera chez le patient un nouveau plaisir de rencontre, de dialogue et d'échanges... un nouveau « désir d'être » ! Le langage, même abîmé mais reconstruit, n'est-il pas la meilleure voie pour redécouvrir notre propre humanité ?

L'on a pu dire de la thérapie orthophonique qu'elle est « un dialogue éthique à tout instant ». Dans ce sens, ne rend-elle pas au patient sa plénitude de sujet parlant, enfin reconnu dans sa

singularité comme dans son altérité, c'est-à-dire la part essentielle de sa liberté ?

Certains d'entre nous ont récemment désigné le rôle moderne de l'orthophoniste comme celui d'un « passeur » : passeur de mots, passeur de signes, passeur de sens et de communication...

Dans nos sociétés de communication exacerbée où, paradoxalement, les relations humaines paraissent se « détenir » de plus en plus, l'orthophoniste, inscrit dans la temporalité spécifique du soin, n'est-il pas aussi un « passeur d'espoir » ?

Pierre Ferrand

Orthophoniste, président (et président d'honneur) de la Fédération nationale des orthophonistes (1977-1986), chargé d'enseignement au département d'orthophonie de Toulouse

Préambule

En acceptant de coordonner ce livre-somme sur notre discipline, l'orthophonie, et sur notre métier d'orthophonistes, nous étions loin d'imaginer l'importance et la durée que prendraient ce type travail... Certes, ce fut tâche ô combien enthousiasmante ; mais il fallait compter avec le temps :

- temps de constituer un sommaire le plus complet pour un ouvrage original : état des lieux, non seulement des pratiques professionnelles actuelles et de leurs bases théoriques transdisciplinaires, mais également de l'évolution de la profession (notamment de l'élargissement progressif du champ de compétences) et de sa réglementation depuis sa création ;
- temps que soit aboutie la réforme des études initiales : transposition de la formation initiale des orthophonistes dans le cursus européen à grade de Master (arrêté de fin août 2013), reconnaissance du rôle des orthophonistes dans notre système de santé.

À l'origine, l'orthophonie s'est construite sur trois piliers fondamentaux : l'oto-rhino-laryngologie, la neurologie, les sciences du langage. Depuis quelques années, la littérature concernant les troubles et les pathologies de la déglutition, de la voix, de la parole, du langage oral et écrit, et de la communication s'est développée, parallèlement aux progrès et aux recherches scientifiques de toutes les disciplines scientifiques qui concourent à faire de l'orthophonie une discipline désormais spécifique, et donc autonome : la médecine, les neurosciences, la linguistique, la psychologie, la pédagogie, pour ne citer que les principales.

Souhaitons que le *Guide de l'Orthophoniste* permette à tous les lecteurs potentiels – curieux, étudiants, futurs étudiants, professionnels (mais aussi décideurs) en matière de santé ou d'éducation – de se faire une idée de la complexité de notre discipline, de la variété de ses approches, de l'importance de son domaine à la jonction des sciences médicales et humaines, et de son histoire en constante évolution depuis sa création au début du siècle dernier...

En effet, de plus en plus nombreux sont ceux qui s'intéressent à cette discipline née dans les années trente grâce au génie de Madame Borel-Maisonny : orthophonistes bien sûr, étudiants ou futurs étudiants en orthophonie, médecins, chercheurs de tous bords, linguistes, phonéticiens,

psychologues, puéricultrices, éducateurs, pédagogues, enseignants et... parents. Par ailleurs, depuis bientôt un siècle, l'orthophonie, placée au carrefour de sciences diverses qui l'enrichissent et qui s'en inspirent, a connu un essor qui n'est sans doute pas encore terminé, tant le développement du langage et la communication prennent une place importante dans les rapports humains. C'est si vrai que tous les « accidents du langage », troubles du développement, perturbations acquises, dégradations progressives dans le vieillissement, séquelles chirurgicales, ont des retentissements importants sur la vie quotidienne des gens : difficultés et échecs scolaires, exclusions sociales et culturelles, problèmes professionnels voire discriminations... En fonction de l'évolution des pratiques de santé au cours des trente dernières années, les pratiques professionnelles et les modes d'intervention des orthophonistes se sont modifiés : de la démarche de prévention-dépistage des troubles jusqu'à la prise en charge en fin de vie (vieillesse de la population), les orthophonistes sont sollicités pour leurs compétences à tous les âges de la vie.

Entreprendre de recenser toute l'orthophonie dans un ouvrage-somme était une gageure ; nous espérons avoir gagné le pari, sans crainte des critiques éventuelles. L'orthophonie, qui est une discipline de santé aujourd'hui incontournable à une époque où la communication entre les personnes, bien qu'elle semble parfois être dévoyée par les technologies modernes des contacts et des réseaux, demeure essentielle à l'échelle de l'individu, qu'elle concerne l'humain en devenir, avec les troubles du développement ou de l'acquisition du langage, ou qu'elle soit relative aux accidents de la vie qui amputent peu ou prou la personne de sa capacité à communiquer avec son entourage, avec son environnement, avec la société.

Nous remercions en premier lieu l'éditeur, qui nous a fait confiance pour ce travail, mais aussi et surtout tous nos collègues et amis qui ont bien voulu, bénévolement, s'atteler à cette tâche passionnante, et qui ont fait preuve de patience lorsque nous avons dû reculer l'échéance de la parution.

**Jean-Marc Kremer,
Emmanuelle Lederlé,
Christine Maeder**

Le métier de l'orthophoniste :

de la formation à la vie professionnelle

Sous la direction de

Jean-Marc Kremer • Emmanuelle Lederlé • Christine Maeder

Cet ouvrage fait partie d'un ensemble de six ouvrages intitulé *Guide de l'Orthophoniste* :

Volume I
Savoirs fondamentaux de l'orthophoniste

Volume II
Intervention dans les troubles du langage oral et de la fluence

Volume III
Intervention dans les troubles du langage écrit et raisonnement. Les « dys » et autres

Volume IV
Intervention dans les troubles : parole, voix, déglutition et déficiences auditives

Volume V
Intervention dans les troubles neurologiques, liés au handicap, soins palliatifs

Volume VI
Le métier de l'orthophoniste : de la formation à la vie professionnelle

Jean-Laurent Astier
Véronique Bernard
Philippe Bétrancourt
Anne Dehête
Magali Dussourd-DeParis
Catherine Hénault

Mireille Kerlan
Jean-Marc Kremer
Claire Maier
Élisabeth Manteau-Sépulchre
Brigitte Marcotte
Dominique Morcrette

Thierry Rousseau
Jacques Roustit
Bruno Sarrodet
Agnès Siciak-Tartaruga

Née au xx^e siècle, l'orthophonie s'est construite sur l'otorhinolaryngologie, la neurologie et les sciences du langage. Grâce à la médecine, les neurosciences, la linguistique, la psychologie et la pédagogie, la prise en charge des troubles et des pathologies de la déglutition, de la voix, de la parole, du langage oral et écrit, et de la communication a connu un essor considérable ces dernières années. De la démarche de prévention-dépistage jusqu'à la prise en charge en fin de vie d'un grand nombre de troubles, les compétences de l'orthophoniste couvrent désormais tous les âges de la vie. Les six volumes du coffret *Guide de l'Orthophoniste* détaillent l'ensemble de ces connaissances et pratiques.

Ce volume VI présente la profession d'orthophoniste en France et en Europe, la formation initiale et continue, et différents aspects du métier (**éthique, lutte contre l'illettrisme, orthophonie humanitaire...**).

Cet ouvrage intéressera non seulement les orthophonistes, les étudiants en orthophonie, les médecins, mais aussi les enseignants dans les domaines des sciences du langage, des neurosciences, de la linguistique, de la psychologie et de la pédagogie.

Jean-Marc Kremer est orthophoniste, chargé d'enseignement au département d'orthophonie de l'université de Lorraine, Nancy. **Emmanuelle Lederlé** est orthophoniste, docteur en sciences du langage, chargée d'enseignement aux départements d'orthophonie de l'université de Lorraine, Nancy et de l'université de Picardie, Amiens. **Christine Maeder** est orthophoniste, psychologue, docteur en sciences du langage, chargée d'enseignement au département d'orthophonie de l'université de Lorraine, Nancy. Ils se sont entourés d'orthophonistes, enseignants, chercheurs pour certains, reconnus dans leurs milieux professionnels et universitaires.